



Note de Présentation synthétique du budget primitif 2026

Sommaire :

I. Cadre général du budget

II. Section de fonctionnement

III. Section d'Investissement

I. Cadre général du Budget

L'article I 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation, elle est consultable sur le site internet de la commune www.pouilly-les-nonains.fr

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et recettes autorisées et prévues pour l'année 2026.

Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Il constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Il doit être voté avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et doit être transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Le budget communal 2026 a été voté le 10 mars 2026 par le conseil municipal, il peut être consulté sur demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture au public.

La volonté de l'équipe municipale est de maîtriser au mieux les dépenses de fonctionnement malgré une conjoncture économique de nouveau défavorable (inflation, mesures de l'état ...) et de réaliser les investissements propices au développement et à l'attractivité de la commune.

Le budget primitif est ainsi composé de la section de fonctionnement pour la gestion des affaires courantes et de la section d'Investissement pour les opérations non courantes et ponctuelles de nature à modifier et valoriser le patrimoine communal.

II. La section de fonctionnement

Cette section regroupe toutes les dépenses et recettes récurrentes et nécessaires au bon fonctionnement des services de la collectivité.

Le poste principal est celui des charges de personnel suivi des charges à caractère général, de gestion courante, de prestations de services, des participations aux organismes extérieurs, des charges financières (intérêts des emprunts), indemnités des élus, ainsi que des dotations aux amortissement et aux provisions.

Les recettes proviennent essentiellement des impôts et taxes (fiscalité directe et indirecte), des dotations de l'état, subventions, produit des services, revenus des immeubles et autres produits divers.

Les recettes de fonctionnement inscrites en 2026 pour un montant de 1 736 636.54 euros.

Les principales recettes sont les suivantes :

Fiscalité locale	786 380 €
Dotations et participations	241 100 €
Autres produits de gestion courantes	100 000 €
Impôts et taxes	17 498 €

Il est à noter que les aides de l'état sont en constante diminution.

Les dépenses de fonctionnement inscrites représentant un montant de 1 736 636.54 euros.

Les principales charges sont celles de personnel et les frais assimilés soit 43 % du budget, autres charges de gestion courantes 15 %, les charges à caractère général pour 22 %.

➤ La différence entre le total des recettes réelles et des dépenses réelles constitue la capacité d'autofinancement brute permettant notamment le financement des projets d'investissement sans avoir recours à l'emprunt. Ceci doit permettre prioritairement le remboursement du capital des emprunts de la commune.

Le budget primitif 2026 de cette section est équilibré.

III. La section d'investissement

Cette section a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la commune. Elle suit les projets du mandat de l'équipe municipale et des besoins spécifiques.

Elle concerne en dépenses en priorité le remboursement de la dette mais également le financement des projets d'équipement (travaux de rénovation, constructions nouvelles, acquisition de matériel : véhicules, informatique, outillage...).

En recettes, il s'agit du produit des emprunts, des dotations et subventions de l'État et autres organismes publics ainsi que de la capacité d'autofinancement de la commune qui correspond en réalité au solde excédentaire de la section de fonctionnement.

Pour les dépenses inscrites en 2026, elles concernent les opérations d'équipement de la commune :

Les travaux de voirie avec la réfection des trottoirs route d'Ouches (non réalisée en 2025), la rue des Charmilles et chemin Trottelpoup, l'acquisition d'une tailleuse de haie et élagueuse sur perche, la rénovation du parc informatique de l'école primaire datant de 2015, la poursuite de l'étude et du diagnostic du projet de centre bourg, l'installation d'un city-stade et du hangar photovoltaïque (à finaliser cette année) , la mise aux normes obligatoire du bâtiment accueillant la crèche (compétence « Enfance » toujours communale) ainsi que les travaux de rénovation de la toiture et des faux-plafonds de la salle paul laurencery.

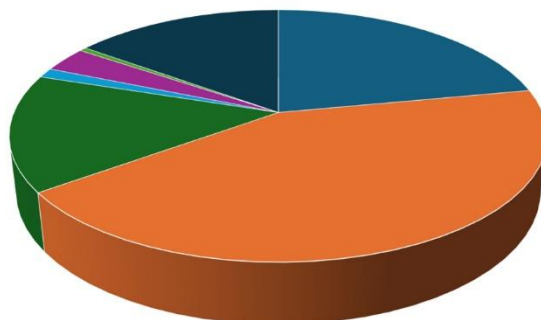
Pour les recettes inscrites en 2026 : en lien avec les opérations d'équipement prévues elles concernent notamment les subventions et dotations sollicitées auprès des organismes et partenaires publics, le FCTVA, les produits de la taxe d'aménagement, la dotation à l'investissement Local de Roannais Agglomération (projets vertueux privilégiés).

Le budget primitif 2026 de cette section s'équilibre à 548 721.42 euros.

Une présentation graphique est annexée à cette note. Elle détaille pour chaque section les montants en euros et en pourcentage par chapitre.
--

Section de fonctionnement

Dépenses

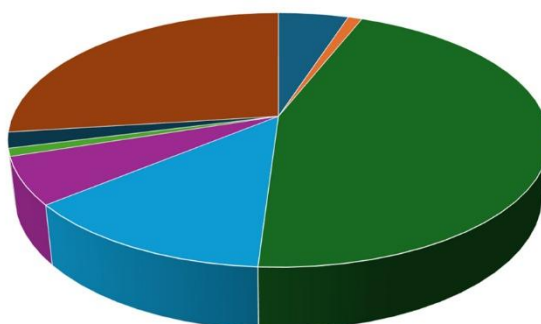


Charges à caractère général	Charges de personnel
Autres charges de gestion courantes	Charges financières + Charges spécifiques
Opérations d'ordre entre sections (amortissements)	Atténuation de produits
Virement section investissement	

Section fonctionnement sens dépenses

Charges à caractère général	376 360,00	22%
Charges de personnel	751 710,00	43%
Autres charges de gestion courantes	264 281,16	15%
Charges financières + Charges spécifiques	23 710,57	1%
Opérations d'ordre entre sections	56 215,02	3%
Atténuation de produits	8 000,00	1%
Virement section investissement	256 359,79	15%
	1 736 636,54	100%

Recettes



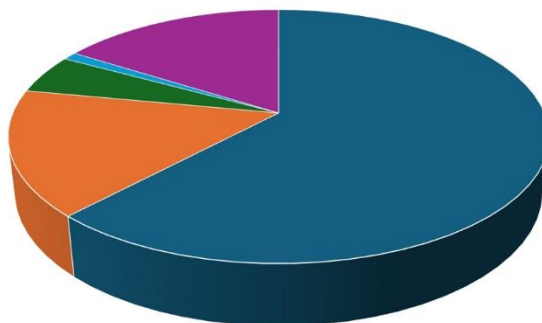
Produits de gestion courante	Impôts et taxes (att. Compensation RA)
Fiscalité locale	Dotations et participations
Autres produits de gestion courante	Atténuation de charges + Provisions
Opérations ordre entre sections	Excédent reporté N-1

Section fonctionnement sens recettes

Produits de gestion courante	88 566,00	5%
Impôts et taxes (att. Compensation RA)	17 498,00	1%
Fiscalité locale	786 380,00	45%
Dotations et participations	232 100,00	13%
Autres produits de gestion courante	100 000,00	6%
Atténuation de charges + Provisions	12 365,45	1%
Opérations ordre entre sections	28 720,00	2%
Excédent reporté N-1	471 007,09	27%
	1 736 636,54	100%

Section d'investissement

Dépenses

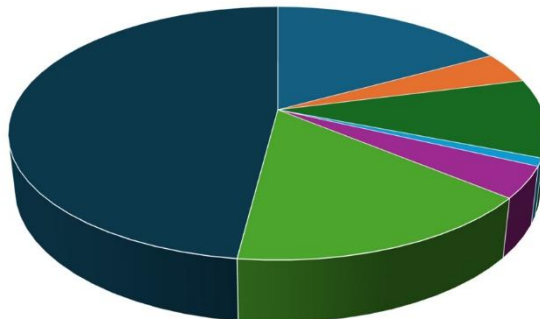


■ Opérations investissement
 ■ Emprunts et dettes assimilées
 ■ Opérations ordre entre section
■ Opération patrimoniale
 ■ Restes à réaliser 2025

Section investissement sens dépenses

Opérations investissement	339 320,00	62%
Emprunts et dettes assimilées	84 906,42	16%
Opérations ordre entre section	28 720,00	5%
Opération patrimoniale	5 760,00	1%
Restes à réaliser 2025	90 015,00	16%
	548 721,42	100%

Recettes



■ Opérations investissement
 ■ Dotations fonds divers
■ Opération ordre entre section
 ■ Opération patrimoniale
■ Restes à réaliser 2025
 ■ Excédent investissement t reporté
■ Virement à section fonctionnement

Section investissement sens recettes

Opérations investissement	88 720,00	16%
Dotations fonds divers	23 000,00	4%
Opération ordre entre section	56 215,02	10%
Opération patrimoniale	5 760,00	1%
Restes à réaliser 2025	22 000,00	4%
Excédent investissement t reporté	96 666,61	18%
Virement à section fonctionnement	256 359,79	47%
	548 721,42	100%